

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPEDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 26 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi vingt six à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT, adjoints au maire.

M. Yvon COMBES; M. Saturnin FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Karine GATIBELZA Mme Cindy ARNASSALON ; M. Patrick AJAS ; Mme; Annick ABELA ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Jean-Louis SAINILY par Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET
Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Manuela PETRO-METONY
Mme Patricia VINGADASSALON par M Lucien BEAUZOR

Absents : Mme Sylviane FONDS ; M. Didier MARICEL ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS; Mme Edwige BERMATOL

DELIBERATION N°2023/01/04**DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A L'AGENCE DES
50 PAS GEOMETRIQUES A L'EURO SYMBOLIQUE**

La commune a décidé de mener une réflexion globale concernant l'aménagement du secteur de Blachon, côté mer ainsi que la rénovation du port de pêche de Blachon.

Cette zone touristique à fort potentiel doit faire l'objet d'une mise en valeur et ainsi, développer son attractivité. Il existe déjà sur le site une base nautique, des toilettes, un parking et un restaurant. Certains de ces équipements doivent être rénovés afin d'offrir un service de qualité aux visiteurs.

Afin de mener à bien cette opération, il faut au préalable avoir la maîtrise du foncier, Aujourd'hui le propriétaire du foncier c'est l'Etat représenté par l'agence des 50 pas géométriques,

Il convient tout d'abord de demander à l'agence des 50 pas une cession à l'euro symbolique des terrains concernés par le projet d'aménagement au profit de la commune de Lamentin.

Les terrains concernés sont cadastrés sous les numéros suivants : AC 310(ponton, restaurant) superficie 1673 m², AC 370(parking, base nautique, toilettes) superficie 6583 m², AC 354(route) superficie 216 m², AC 342(route) superficie 679 m² et AC 362(route) superficie 212m²

Le maire demande au conseil de l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette acquisition.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'autoriser le Maire à demander à l'agence des 50 pas une cession à l'euro symbolique des terrains concernés par le projet d'aménagement au profit de la commune de Lamentin référencés au cadastre sous les numéros suivants :

AC 310 superficie 1673 m², AC 370 superficie 6583 m², AC 354 superficie 216 m², AC 342 superficie 679 m² et AC 362 superficie 212m²

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyn SAPOTILLE